

DECISION DU MAIRE

N°264

DATE
11 mars 2026

Sollicitation d'une aide financière dans le cadre de la Mission Patrimoine

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 25,

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal du 18 novembre 2024 portant autorisation de programme et crédits de paiement : ouverture de l'autorisation de programme AP 24-01 – Restauration de la Collégiale : Notre Dame dde Poissy,

Vu le règlement régissant la sélection des candidats et l'attribution des aides financières délivrées dans le cadre de la Mission du Patrimoine,

Considérant qu'il convient pour la ville de diversifier le financement liés aux travaux de restauration de la Collégiale Notre-Dame,

Considérant que la Fondation du patrimoine soumet à la Mission Patrimoine les dossiers relatifs aux monuments candidats,

Considérant que la Mission Patrimoine porte l'opération Loto du Patrimoine,

Considérant qu'il convient pour la commune de signer le règlement régissant la sélection des candidats et l'attribution des aides financières délivrées dans le cadre de la Mission du Patrimoine,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter le programme d'actions liées à l'attribution des aides financières délivrées dans le cadre de la Mission du Patrimoine.

Article 2 :

De signer tout document concernant cette demande d'attribution des aides financières, ainsi que les conventions, avenants et annexes y afférents.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 12/03/2026